

SCoT du Trégor

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Notice de lecture

Le rôle du PADD est d'exprimer le projet politique de la Collectivité pour le développement et l'aménagement du territoire. Il décline des intentions, sans entrer à ce stade dans le choix des moyens. Ce sont ces orientations générales qui ont été portées au débat du 12 décembre 2017.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : UNE AMBITION POUR LE TRÉGOR	4
Mobiliser ses forces pour répondre aux défis du siècle	4
Ancrer le Trégor en Bretagne et dans le réseau de l'Ouest breton	4
Viser une trajectoire démographique ambitieuse et soutenable.....	5
Promouvoir un aménagement équilibré qui favorise les proximités.....	5
1. TRANSFORMER NOS RESSOURCES EN RICHESSES	7
1.1. Renforcer l'esprit d'entreprise et l'innovation	7
1.2. Favoriser la diversité des filières	8
1.3. Accueillir les nouvelles activités en privilégiant les sites existants	9
2. CONNECTER LE TERRITOIRE	10
2.1. Assurer l'ouverture du territoire sur le monde.....	10
2.2. Développer toutes les mobilités décarbonées.....	10
2.3. Agir en faveur de l'intermodalité	11
2.4. Doter le territoire d'une desserte numérique de pointe.....	11
3. VIVRE SOLIDAIRES	12
3.1. Apporter au plus près des habitants les services-clefs.....	12
3.2. Mettre en œuvre une politique de l'habitat équilibrée et solidaire	13
3.3. Développer l'attractivité résidentielle des centres-villes et centres-bourgs.....	13
4. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT	14
4.1. Valoriser les richesses paysagères et patrimoniales.....	15
4.2. Réaliser la transition énergétique du territoire	15
4.3. Assurer un usage maîtrisé et économe de l'espace.....	15
4.4. Préserver et valoriser les espaces naturels et la biodiversité.....	16
4.5. Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau	16
4.6. Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets	17
4.7. Prévenir et s'adapter aux risques et nuisances	17

PRÉAMBULE

UNE AMBITION POUR LE TRÉGOR

Mobiliser ses forces pour répondre aux défis du siècle

Le Trégor possède des ressources nombreuses et précieuses, qu'il devra mobiliser pour maintenir son dynamisme économique, social et culturel, et pour réussir les nombreuses transitions qui vont s'opérer d'ici 2040 sur les plans de la démographie, de l'environnement et de l'économie :

- des compétences humaines riches et un écosystème économique qui ont permis au territoire de se donner un modèle de développement original et dynamique ;
- un cadre de vie qui fonde son attractivité et l'attachement de ses habitants ;
- un patrimoine environnemental exceptionnel, marqué par des espaces naturels diversifiés, emblématiques pour certains d'eux, et un potentiel maritime, touristique et agronomique important.

Parmi toutes ces ressources, le territoire devra en particulier mobiliser son goût et sa capacité d'innovation pour prendre sa place dans un monde qui sera différent. Les problématiques environnementales et l'accélération du progrès technologique vont transformer les modes de vie, et le territoire doit avoir l'agilité nécessaire pour renouveler en permanence ses réponses. Pour y répondre, le SCoT 2020-2040 doit être un cadre de référence qui contribue à cette évolutivité, un horizon, plutôt qu'un document qui fige.

La qualité reconnue du cadre de vie est le second atout fondamental. La valeur et la diversité paysagères du Tré-

gor seront un facteur d'attractivité croissant dans une société numérique moins soucieuse des contraintes géographiques, et une société du voyage en expansion, qui valorisera les destinations à fort caractère. Les activités participant à l'accomplissement personnel, les loisirs-nature et les activités nautiques constitueront des charmes singuliers par rapport à ceux proposés par les métropoles. Les productions agricoles à forte valeur ajoutée, que le territoire souhaite développer, le feront reconnaître comme un terroir de qualité.

Pour réaliser pleinement ses ambitions, le Trégor s'est doté d'une nouvelle organisation intercommunale, qui lui donne des moyens nouveaux. Ses 57 Communes se sont réunies pour construire et approfondir des politiques intégrées et plus ambitieuses.

Ancrer le Trégor en Bretagne et dans le réseau de l'Ouest breton

Le Trégor choisit de participer pleinement au développement de la Bretagne et de l'Ouest breton et de renforcer à cette échelle les collaborations entre territoires. Elles doivent permettre de :

- conforter les fonctions métropolitaines et l'ensemble des centralités de toutes tailles qui fondent la qualité de vie et la cohésion sociale, notamment les pôles les plus proches de Morlaix, Paimpol, Guingamp, Bégard, et Guerlesquin, qui jouent un rôle dans la vie courante de nombreux Trégorrois ;
- renforcer les filières d'excellence à rayonnement national, européen ou mondial qui irriguent le territoire

et lui permettent de tirer profit de son ouverture sur le monde ;

- favoriser un modèle de développement plus équilibré pour la Bretagne, en donnant à sa partie occidentale les moyens de réussir ses projets.

Ces coopérations unissent la métropole de Brest, les agglomérations de Quimper, Concarneau, Quimperlé, Lorient, Morlaix, Guingamp, Saint-Brieuc et Lannion, et un réseau de villes et d'intercommunalités qui structurent les territoires périurbains et ruraux. Elles dessinent des solidarités nouvelles entre villes, espaces périurbains et campagnes, en cultivant les différences de chacun.

Les différents Schémas de cohérence territoriale (SCoT) de l'Ouest breton ont un rôle à jouer pour réaliser cette ambition commune. Le SCoT du Trégor cherchera notamment à conforter ses fonctions stratégiques et prévoir les moyens nécessaires au développement des interconnexions avec les territoires du réseau.



Viser une trajectoire démographique ambitieuse et soutenable

Le Trégor bénéficie d'une croissance démographique depuis un demi-siècle, qui suit toutefois un rythme irrégulier, conséquence de cycles économiques très marqués dans les domaines des télécoms et de l'électronique. À cet aléa conjoncturel vont s'ajouter dans les prochaines années de nouveaux défis :

- une augmentation significative du nombre de personnes âgées et très âgées, qui amèneront des modes de vie et des besoins nouveaux ;
- la nécessité de maintenir la population plus jeune à un niveau suffisant pour permettre la mixité générationnelle désirée et contribuer au dynamisme économique du territoire.



Afin d'atteindre cet équilibre générationnel et de maintenir sa population active et son niveau de services, le territoire portera sa population à 117 000 habitants. Il veillera à mettre en adéquation cette croissance démographique avec la capacité d'accueil du territoire, notamment l'acceptabilité des milieux, en prévoyant tous les services, équipements et dispositions environnementales nécessaires.

Promouvoir un aménagement équilibré qui favorise les proximités

L'aménagement du Trégor devra permettre à chacun de ses habitants de trouver au plus près les réponses à ses besoins et à ses attentes. Ces proximités fondent le lien social et la qualité de vie dans le territoire. Elles traduisent aussi le développement équilibré et solidaire souhaité pour le Trégor.

Elles doivent être organisées en tenant compte des nouveaux modes de vie, qui modifient la forme des services attendus et les aires territoriales nécessaires à leur viabilité. Cela implique des échelles d'intervention pertinentes :

- conforter dans chacun des centres-villes et centres-bourgs, les centralités communales, les fonctions qu'elles remplissent aujourd'hui, souvent liées à la géographie et à l'histoire, notamment celles qui fédèrent la vie sociale (équipements, services publics et commerces de proximité lorsque ceux-ci y sont viables) ;
- doter certains de ces centres-villes et centres-bourgs, les pôles urbains secondaires et les pôles-relais, de

fonctions particulières, qui ne pourraient exister dans les plus petites communes mais qui ne doivent pas pour autant être centralisées dans une seule, au risque de perdre la proximité recherchée. Les fonctions en question seront précisées par secteurs, afin d'y compléter les carences, et en tenant compte du nombre d'habitants ;

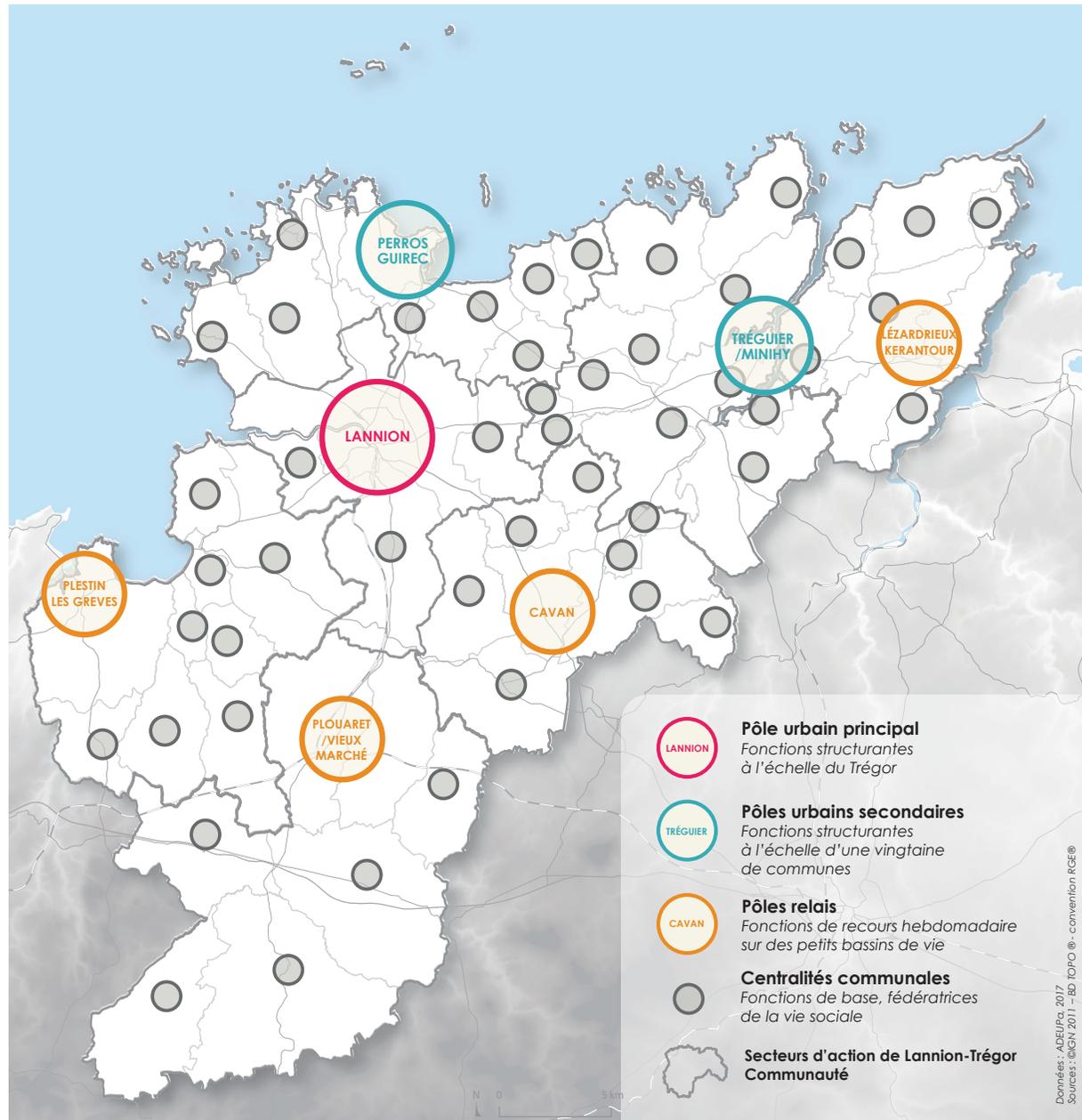
- conforter le pôle urbain principal de Lannion, et en particulier son centre-ville, dans ses fonctions les plus structurantes, qui profitent à tous les Trégorois, notamment en matière de santé, d'enseignement supérieur et de recherche, d'emploi-formation, de commerce, de loisirs et de culture ;
- faciliter l'accès aux fonctions présentes dans les métropoles régionales et nationales.

Cette armature territoriale permettra un développement plus équilibré du territoire et apportera à chaque Trégorois des réponses de proximité à ses besoins et à ses aspirations. Ces pôles devront pouvoir accueillir un nombre d'habitants suffisant pour assurer la viabilité des services qui dépendent de l'initiative privée. Le développement démographique des dernières années leur a peu bénéficié et les a fragilisés. Un rééquilibrage est indispensable.

Cette armature territoriale doit être vivante et évolutive, pour répondre aux évolutions rapides des modes de vie et pour accompagner d'éventuelles fusions de communes en confortant leur nouvelle centralité. Le PLUi pourra ainsi la compléter.

L'armature territoriale du Trégor prolonge localement l'organisation multipolaire préconisée par les Collectivités locales de l'Ouest breton.

L'armature territoriale du Trégor



1. TRANSFORMER NOS RESSOURCES EN RICHESSES

Le Trégor doit mobiliser ses ressources pour générer les richesses qui lui permettront de développer durablement l'emploi local. Il ne veut pas se contenter du renforcement des activités résidentielles qui accompagne son évolution démographique, mais fait le choix de porter un projet de développement des activités productives et de services nécessaire pour réussir dans son ambition d'installer des jeunes ménages.

Pour cela, il cherchera à aider ses entreprises à s'adapter aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux, en tirant profit de la culture entrepreneuriale et de la capacité d'innovation locales. Il veillera à assurer un meilleur équilibre entre ses différentes activités économiques par le développement, notamment, des filières touristique, agricole, maritime et des différents services à la population. Il s'attachera, enfin, à prendre une place au cœur des coopérations régionale et nationale, afin que le territoire soit durablement en capacité de répondre à la compétition avec d'autres régions françaises.

1.1. Renforcer l'esprit d'entreprise et l'innovation

Favoriser les synergies entre les différents opérateurs de l'économie et de l'emploi

Le dynamisme entrepreneurial du Trégor doit beaucoup à la qualité des acteurs qui accompagnent la création et le développement des projets. Ceux-ci ont vocation à renforcer encore leurs coopérations.

Objectifs / intentions

- Simplifier et organiser de manière optimale le parcours de création des porteurs de projets, en regroupant les acteurs de l'accompagnement et les réseaux d'entreprises.
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

Soutenir l'enseignement, la recherche et l'innovation

Les établissements d'enseignement professionnel et supérieur et les acteurs de la recherche et de l'innovation doivent être confortés dans le territoire, et participer à une diversification des activités dans les champs du développement durable (production et installation de panneaux solaires, écoconstruction, domotique, recyclage, traitement de l'eau, etc.). Les Collectivités locales soutiendront les projets collaboratifs, par l'expérimentation en grandeur réelle de certaines innovations développées à Lannion, et par leur engagement durable dans les Pôles de compétitivité (Images & Réseaux, Mer, Valorial, etc.).

Objectifs / intentions

- Conforter l'enseignement supérieur et la recherche, une des conditions du développement économique.
- Développer les formations professionnalisantes et l'apprentissage.
- Conforter l'offre de formation tout au long de la vie.
- Développer la recherche et l'innovation dans les domaines de l'environnement.
- Développer l'attractivité du territoire auprès des étudiants.

Le territoire continuera aussi à promouvoir la culture bretonne, qui fait partie de son identité et lui donne un enracinement propice à l'ouverture sur le monde.

1.2. Favoriser la diversité des filières

Depuis 1960, le Trégor accueille un ensemble d'activités technologiques de pointe tout à fait originales, qui lui ont permis de développer son emploi et des savoir-faire reconnus mondialement. Le territoire souhaite poursuivre cette aventure industrielle porteuse d'avenir, tout en développant davantage les autres filières. Car celles-ci doivent permettre de diversifier la nature des emplois proposés et de mieux équilibrer leur répartition. Certaines d'entre elles jouent même un rôle qui va au-delà de l'emploi : l'agriculture participe à l'entretien du territoire, et les différents commerces et services apportent les réponses attendues aux besoins des habitants et des touristes.

Poursuivre l'aventure industrielle

Grâce aux technologies appliquées aux moyens de communication, cœur de métiers de l'industrie locale, se sont développés au fil des années d'autres savoir-faire technologiques. C'est notamment le cas dans des secteurs comme la photonique, la transformation de la matière et la mécanique de précision. Les entreprises trégorroises y démontrent leurs talents, et sont nombreuses à faire figure de références au plan international. Le territoire entend conforter ses cœurs de métiers et s'ouvrir sur des domaines nouveaux.

Objectifs / intentions

- Soutenir le développement d'un pôle photonique de rayonnement mondial, en :
 - établissant une meilleure coordination entre les axes de recherche en amont et les besoins des industriels ;
 - gagnant en visibilité au niveau international ;
 - favorisant l'implantation de nouveaux acteurs industriels positionnés en aval de la filière.
- Accompagner la diversification des activités industrielles dans le territoire

Au-delà de la diversification dans le champ des nouvelles technologies, le territoire s'investira dans les champs du développement durable et à l'agroalimentaire.

Soutenir le développement du commerce et de l'artisanat

Le commerce et l'artisanat regroupent des activités qui sont présentes dans la vie quotidienne des Trégorrois, et qui ont donc vocation à être positionnées au plus près d'eux. Cette proximité concourt à la fois à la dynamisation des centres-villes et des centres-bourgs, et à la maîtrise de la consommation d'espace et des besoins de déplacements.

Cet objectif de proximité doit être concilié avec les contraintes de chaque activité : le stationnement, la nature des produits vendus, la bonne compatibilité avec la fonction résidentielle. Il doit tenir compte des règles qui régissent la liberté du commerce.

Objectifs / intentions

- Développer les commerces et services de proximité préférentiellement à l'intérieur des centralités (1.3).
- Proposer des possibilités d'installation de magasins dans des espaces dédiés, lorsque leur activité est incompatible avec la présence en centralité (1.3).
- Favoriser l'implantation équilibrée des activités artisanales dans le territoire.

À côté de ces orientations d'aménagement, les Collectivités locales prendront toute initiative d'animation et d'accompagnement susceptible de favoriser cette évolution vers le commerce en centralité.

Pérenniser et diversifier l'activité agricole

Terre de cultures et d'élevage, le Trégor présente une grande diversité de productions. Malgré la diminution régulière du nombre de ses exploitations, il souhaite maintenir une agriculture locale dynamique, créatrice de valeur, et qui poursuive son engagement pour la protection de la ressource en eau et la qualité de l'environnement. Pour cela, les Collectivités locales accompagneront l'installation des jeunes agriculteurs et, à côté du monde agricole, s'engageront dans le développement de productions locales de qualité, reconnues comme telles, mieux valorisées et pour une partie plus grande d'entre elles vendues en circuit court. Elles apporteront tous les accompagnements nécessaires pour concrétiser cette ambition.

Objectifs / intentions

- Favoriser la restructuration du foncier agricole pour faciliter l'évolution vers des pratiques agronomiques plus respectueuses de l'environnement et réduire les charges des exploitations.
- Maîtriser l'installation de tiers dans l'espace agricole.
- Structurer et développer les filières courtes alimentaires.
- Améliorer l'accessibilité du bassin légumier.
- Développer la production d'énergies renouvelables (4.2).

Valoriser les atouts touristiques

Depuis les premières maisons de villégiatures, pensions de voyageurs et petits hôtels familiaux qui se sont installés il y a plus d'un siècle sur son littoral, le territoire a développé une notoriété touristique importante. La renommée de Perros-Guirec et de la Côte de granit rose illustre ce succès. Le Trégor souhaite valoriser davantage ses richesses paysagères, récréatives et culturelles pour que le tourisme bénéficie à l'ensemble du territoire. Dans le respect de l'authenticité de ses paysages, de ses équilibres environnementaux, et de ses valeurs historiques d'accueil et de partage.

Cela implique un travail permanent d'animation auprès des clientèles, de coordination des acteurs et de créativité dans les produits. Pour ce faire le territoire s'est organisé en Office de tourisme communautaire. Mais les Collectivités locales doivent aussi adapter les infrastructures locales à l'évolution des goûts, développer le tourisme d'affaires, l'attractivité du secteur rural et favoriser les complémentarités entre littoral et campagne.

Objectifs / intentions

- Développer et moderniser les équipements récréatifs et culturels qui concourent à l'attractivité touristique.
- Améliorer l'accueil des touristes et visiteurs.
- Développer les chemins de randonnée et leurs interconnexions.
- Favoriser la diversité de l'offre d'hébergement et la montée en gamme de l'offre existante.

Les orientations du SCoT relatives à la mise en valeur des paysages et des richesses patrimoniales du territoire complètent cette stratégie.

Valoriser l'économie maritime

Le Trégor dispose d'un vaste espace littoral et maritime. Son linéaire côtier propose une alternance rare de plages de sable, de galets, de falaises, et de rias qui s'engouffrent à l'intérieur des terres. Ces paysages reconnus attirent chaque année de nouveaux arrivants, et font vivre une économie présentielle prospère. Mais cette fonction résidentielle a progressivement pris le pas sur les usages traditionnels et naturels de la mer. Elle a peu à peu entravé la pérennité d'activités traditionnelles et récréatives qui sont importantes pour ses équilibres sociaux et écologiques.

Le Trégor rappelle la vocation du littoral à accueillir des activités diversifiées, et se donne pour objectifs de :

- favoriser le développement des activités primaires et de valorisation des produits qui en sont issus ;
- favoriser la pratique des sports nautiques, qui concourent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire ;
- organiser la production d'énergie renouvelable marine (4.2).

Le SCoT doit garantir en outre la cohabitation harmonieuse entre ces différentes fonctions sur le littoral, ainsi que les conditions nécessaires à la préservation de l'environnement et des paysages.

Objectifs / intentions

- Favoriser le développement des formes d'aquaculture présentes (conchyliculture, algoculture, multitrophisme) ou possibles.
- Favoriser le développement de la pêche et de la transformation des produits de la mer.
- Accompagner le développement de la plaisance.
- Favoriser la pratique des sports nautiques, qui concourent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.
- Développer la production d'énergies renouvelables (4.2)

1.3. Accueillir les nouvelles activités en privilégiant les sites existants

Le développement économique nécessite que soient proposées aux entrepreneurs des solutions d'accueil adaptées à leurs projets, et rapidement disponibles.

En cohérence avec ses autres objectifs (4.2), le Trégor souhaite s'engager pour réemployer le plus possible l'immobilier existant et privilégier le foncier économique déjà aménagé. Lannion-Trégor Communauté mène déjà une politique active en la matière : elle propose 135 000 m² de bureaux en location, parc essentiellement constitué par rachat de bâtiments vacants. Elle a l'ambition d'aller plus loin encore en densifiant les espaces d'activités actuels et en conduisant des programmes de renouvellement urbain ambitieux.

Objectifs / intentions

- Orienter l'accueil du petit commerce et des activités tertiaires à l'intérieur des centralités (1.2).
- Optimiser le parc immobilier d'entreprises existant.
- Maintenir ou développer l'attractivité des espaces d'activités anciens.
- Disposer d'une offre foncière immédiatement disponible dans les parcs d'activités.



2. CONNECTER LE TERRITOIRE

Le territoire poursuit le double objectif de parfaire sa connexion aux grands axes de communication et aux pôles d'échange, tout en favorisant des mobilités internes plus vertueuses pour l'environnement et la concrétisation de sa desserte numérique à très haut débit.

2.1. Assurer l'ouverture du territoire sur le monde

L'accessibilité a toujours constitué pour le Trégor un pari difficile mais essentiel. Situé en dehors des grands axes de communication terrestres, le territoire doit pourtant rester en lien permanent avec le monde, où il exporte ses savoir-faire industriels et d'où il accueille plus d'un million de touristes chaque année. Il souhaite en outre développer ses liens avec les territoires de l'Ouest breton. Cela implique la poursuite des efforts de désenclavement, en complétant les moyens traditionnels et en valorisant les communications numériques.

Objectifs / intentions

- Développer des correspondances ferroviaires plus faciles, plus rapides et plus nombreuses vers Brest et vers Paris en 3h15.
- Maintenir une offre aéroportuaire à Lannion, pour répondre notamment aux temps d'accès réclamés par certaines entreprises.
- Améliorer la liaison routière entre Lannion et Brest, pour réaliser ce trajet plus rapidement.
- Améliorer et sécuriser les dessertes routières qui posent difficultés.

2.2. Développer toutes les mobilités décarbonées

Le Trégor souhaite favoriser les reports modaux vers des moyens de transport moins préjudiciables à l'environnement. Pour cela :

- Les Collectivités locales développeront l'offre de transports en commun, en la rendant plus complète, plus confortable, et plus compétitive par rapport à la voiture. Elles veilleront, en plus des lignes actuelles, à bien desservir les pôles de l'Armature territoriale.
- Le parti d'urbanisme des villes et des bourgs favorisera les déplacements doux en maîtrisant les distances entre les lieux d'habitat et les services courants, et en incitant ainsi davantage à les réaliser à pieds ou à vélo.
- Les Collectivités locales favoriseront l'usage du véhicule électrique. Le véhicule individuel ne doit pas être écarté du bouquet des moyens de transport, car le territoire est marqué par un habitat dispersé séculaire qui oblige beaucoup de ménages à y recourir. Mais il s'efforcera de réduire la part de l'autosolisme.

Pour donner le plus d'ampleur possible à ces reports modaux, Lannion-Trégor Communauté prendra des initiatives de sensibilisation de ses habitants.

Objectifs / intentions

- Privilégier un parti d'aménagement qui réduise les besoins de déplacements et qui soit plus favorable aux circulations douces.
- Favoriser la pratique du vélo.
- Renforcer la compétitivité du transport en commun par rapport à la voiture, pour provoquer le plus possible de reports modaux.
- Encourager un usage différent de l'automobile.

Les Collectivités locales prendront des initiatives complémentaires de sensibilisation des habitants aux mobilités les plus favorables à l'environnement.

2.3. Agir en faveur de l'intermodalité

Le développement des moyens de transport collectifs doit être complété par la constitution de chaînes de déplacements intermodales continues et confortables. Les habitants doivent pouvoir mobiliser toute la variété des solutions existantes sans être entravés dans leurs projets par des incohérences dans les interconnexions des lignes. Les outils numériques faciliteront cette intermodalité en la rendant plus facile à organiser, le cas échéant à des échelles qui dépassent le Trégor.

Objectifs / intentions

- Faciliter l'accès par les transports en commun aux services et équipements structurants, pour réduire la dépendance à la voiture.

Le Trégor aura le souci de s'inscrire dans les démarches multipartenariales visant à favoriser l'organisation des parcours intermodaux à des échelles territoriales plus larges (services de réservations, billettique, etc.).

2.4. Doter le territoire d'une desserte numérique de pointe

Le développement de l'économie numérique et de ses nombreux usages dans la vie quotidienne et professionnelle des Trégorrois impose de disposer le plus rapidement possible d'une desserte à très-haut débit sur tout le territoire. Précurseur dans le développement des technologies numériques et des usages des fibres optiques, le Trégor doit être à la fois usager et concepteur. Il doit continuer d'inventer les technologies qui remodeleront les modes de vie de demain, dans des domaines aussi variés que les mobilités, la diffusion culturelle, le télétravail, la télémédecine, l'assistance aux personnes âgées...

Objectifs / intentions

- Ouvrir l'accès à l'internet à très haut débit à tous les Trégorrois et à toutes les entreprises.
- Améliorer la couverture en téléphonie mobile.



3. VIVRE SOLIDAIRES

L'aménagement du Trégor doit contribuer à renforcer les solidarités en permettant à chacun d'accéder aux services dont il a besoin et de réaliser ses aspirations. Il doit offrir un cadre de vie qui favorise les pratiques récréatives et culturelles, le goût de l'initiative et l'expression des talents, les temps de partage et les rencontres.

Cela implique d'agir d'une manière cohérente et globale sur :

- la programmation des équipements et des services-clefs, qui doivent être accessibles à tous et au plus près des bassins de vie ;
- la production de logements, qui doit répondre à la diversité croissante de la demande, anticiper le vieillissement de la population, et participer aux objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie et d'espace ;
- l'aménagement de l'espace public, où se nouent les relations sociales et les solidarités locales.

3.1. Apporter au plus près des habitants les services-clefs

Le Trégor doit proposer une offre de services qui réponde à la diversité des goûts de ses habitants, à l'évolution permanente de leurs modes de vie, et aux contraintes d'accès liées à l'âge ou à la situation sociale. Elle doit concilier la proximité et la qualité du service rendu, en étant envisagée aux échelles pertinentes. Les centralités communales et les différents niveaux de pôles de l'Armature territoriale ont chacun un rôle à jouer, et des fonctions importantes à porter.

Objectifs / intentions

- Favoriser la proximité des services de santé, pour améliorer l'égalité d'accès.
- Répondre aux besoins des familles, en développant et harmonisant les services apportés sur tout le territoire.
- Développer et ouvrir à tous les pratiques sportives.
- Développer et ouvrir à tous les pratiques culturelles, notamment l'enseignement de la musique, la pratique de la musique ancienne, les arts du cirque, la connaissance du patrimoine, le cinéma, la lecture, les sciences, la langue et la culture bretonnes.
- Favoriser l'organisation d'évènements de dimension régionale ou, dans le domaine économique, de dimension nationale et internationale.
- Faciliter les relations avec les administrations.

Cette organisation territoriale des services-clefs sera confortée par les autres objectifs du PADD : l'orientation prioritaire des commerces de proximité dans les centralités (1.2) et le développement de la desserte des pôles par les services de transport en commun (2.2).

3.2. Mettre en œuvre une politique de l'habitat équilibrée et solidaire

Le parc de logements du Trégor se caractérise par la forte présence du logement pavillonnaire et la prééminence du statut de propriétaire occupant. Seules Lannion et Tréguier présentent un parc relativement varié par la taille des logements, le statut d'occupation et la part des logements locatifs sociaux. La vacance et la part de résidences secondaires varient beaucoup selon les secteurs, témoignant de la double identité rurale et littorale du territoire.

À cette diversité des situations s'ajoute une diversification des attentes et des enjeux autour du parc de logements :

- Le vieillissement de la population appelle à produire davantage de logements de taille moyenne ou de petite taille, et à les orienter au plus près des commerces et services.
- L'enjeu de la maîtrise de la consommation d'espace invite à construire davantage dans les centralités, et à faire évoluer les formes urbaines pratiquées jusqu'à présent.
- La transition énergétique impose d'engager un vaste chantier de modernisation du parc ancien, à échelonner d'ici 2050.

Pour répondre au besoin et réussir cette transition entre le parc actuel et le parc souhaité à l'horizon 2040, le territoire produira 13 800 logements nouveaux, dont 36 % au moins seront réalisés à l'intérieur des centralités. Il visera une densité moyenne de 18 logements par hectare dans les futures opérations en extension. Il engagera, enfin, un important programme de modernisation du parc existant.

Objectifs / intentions

- Favoriser la production de logements au cœur des centralités et réduire de un point la vacance dans le parc ancien.
- Répondre à la diversification croissante des demandes, issue des évolutions démographiques et sociétales.
- Favoriser la mixité sociale dans le territoire.
- Développer les réponses adaptées à certains besoins spécifiques.

Ces grandes orientations de la politique locale du logement que fixe le SCoT à l'horizon 2040 doivent être précisées plus en détails et sur des périodes plus courtes par le PLUi et le PLH.

3.3. Développer l'attractivité résidentielle des centres-villes et centres-bourgs

Les orientations du SCoT en matière de commerce, d'habitat et de déplacements visent à installer une part plus importante des nouveaux ménages à l'intérieur des centres-villes et centres-bourgs du territoire. Mais pour réaliser pleinement cette ambition, ceux-ci doivent être aussi rendus plus attractifs en proposant un espace public fonctionnel, séduisant et animé. C'est en activant ensemble ces trois leviers que l'objectif sera atteint.

Objectifs / intentions

- Développer l'offre d'espaces ouverts dans les centralités (parcs, places et placettes).
- Favoriser un usage partagé de l'espace public en centralité.
- Ouvrir l'espace public aux personnes fragiles et/ou contraintes, pour que chacun ait un plein accès à la vie de la cité.
- Composer des paysages urbains de qualité.

Ce travail sur l'aménagement des lieux doit être complété par des initiatives d'animation, qui renforcent leur convivialité et leur plaisir d'usage (expositions artistiques, animations sportives, etc.).

4. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

La diversité des espaces qui composent le Trégor et les héritages bâtis riches et nombreux qui le parsèment dessinent des paysages remarquables et un cadre de vie apprécié de tous. Pour préserver ce bien commun et le partager, le territoire se donnera les moyens de maîtriser les évolutions qui peuvent leur être préjudiciable et d'intégrer harmonieusement ses nouvelles composantes.

Le Trégor souhaite aussi prendre sa part des défis environnementaux globaux qui seront à relever d'ici 2040. L'adaptation au changement climatique, la réduction des gaz à effet de serre, la préservation de la ressource en eau, des matières premières, des terres agricoles, des milieux naturels, de la biodiversité, etc. invitent à opérer une transition majeure dans les modes de vie, les façons de se loger, de se déplacer, de consommer, de se nourrir. Ces enjeux sont globaux, mais trouveront une grande partie de leurs solutions dans les territoires. Les orientations déjà déclinées par le PADD en matière d'économie (chapitre 1), de déplacements (chapitre 2), d'organisation des services à la population et d'habitat (chapitre 3) apportent les premières réponses. Mais il faut aussi intervenir dans les domaines de l'énergie, des espaces agricoles et naturels, de la biodiversité, des milieux aquatiques. Menées de front, ces évolutions permettront de réduire de manière importante l'empreinte écologique du Trégor. Elles prendront du temps par l'ampleur des travaux à réaliser. Ce qui justifie de les engager au plus vite.

Enfin, la pleine réalisation de cette transition écologique implique d'agir, à côté des orientations d'aménagement qui sont du ressort d'un SCoT, sur les pratiques et les modes de vie. Le territoire mettra en œuvre des actions de sensibilisation visant à encourager la consommation économe de l'eau et de l'énergie, la pratique des déplacements à pieds, la réduction à la source des déchets et le tri, à vélo et en transports en commun, etc.

4.1. Valoriser les richesses paysagères et patrimoniales

Le Trégor propose un patrimoine culturel et paysager très riche, qui nourrit l'attachement de ses habitants, fonde son identité et son attractivité. Élément fédérateur du territoire, il doit être préservé, enrichi et partagé. Sa qualité tient au plaisir esthétique qu'il suscite et aux passerelles culturelles qu'il permet entre les générations. Il rappelle aux Trégorrois leurs origines, les raconte aux visiteurs. Expression du passé mais aussi du présent, il figure les grandes dynamiques qui s'opèrent dans les façons de vivre et d'employer l'espace.

Car ce patrimoine est en perpétuel changement. C'est ainsi qu'il s'enrichit, ou parfois qu'il perd de sa variété. Certaines transformations trop brutales effacent des aspects singuliers, comme les landes d'antan, ou viennent ajouter de spectaculaires innovations, comme les nombreux lotissements réalisés depuis les années 70. Chacun portera au cas par cas un jugement qui emprunte à son vécu et à ses goûts, mais tout le monde se retrouvera sur les principes de préserver les éléments les plus distinctifs du paysage trégorrois ou témoins des modes de vie passés, de maintenir ouvertes les grandes perspectives paysagères, et de laisser s'exprimer la créativité contemporaine.

Objectifs / intentions

- Préserver et valoriser les éléments les plus distinctifs du patrimoine trégorrois.
- Préserver les principales perspectives paysagères.
- Préserver le patrimoine témoin des modes de vie passés.
- Développer la créativité contemporaine dans les opérations d'urbanisme.

Les espaces naturels sont une autre composante majeure du paysage : les espaces agricoles, les vallées, le bocage serré... Les orientations choisies pour les préserver (4.4) complètent donc celles exposées ici.

4.2. Réaliser la transition énergétique du territoire

Le Trégor consomme chaque année plus de 2 000 Gwh, et produit localement 9 % de cette énergie. Afin de prendre sa part des objectifs nationaux, le Trégor doit à la fois réduire de manière substantielle sa consommation tout en portant la production d'énergies renouvelables locales au meilleur niveau possible.

Le niveau de consommation s'explique par la relative ancienneté du parc de logements (44 %) et de l'immobilier d'entreprises (18%), ainsi que par l'étalement urbain qui accentue le recours à la voiture (16 %). Les objectifs en matière de déplacements (chapitre 2), de services et d'habitat (chapitre 3) sont donc les principaux leviers que peut actionner le territoire pour améliorer sa sobriété énergétique. Les orientations ci-après viennent les compléter.

Le Trégor souhaite également développer les productions d'énergies renouvelables, en tirant profit de ses nombreuses ressources naturelles mais en conciliant la réalisation des équipements induits avec les autres enjeux du territoire.

Objectifs / intentions

- Rehausser la performance énergétique des logements et évoluer vers l'objectif national d'élever au niveau BBC la totalité du parc d'ici 2050.
- Optimiser la régulation du réseau d'énergie.
- Développer la production et l'usage des énergies renouvelables.

Ces orientations en matière d'énergie trouveront un prolongement judicieux avec le PCAET, qui renforce la vision globale de la problématique énergétique et permet de déployer un programme d'actions, au-delà de ce que peut faire le SCoT.

4.3. Assurer un usage maîtrisé et économe de l'espace

Le Trégor s'est aménagé depuis plusieurs décennies selon un modèle qui montre aujourd'hui ses limites et qu'il convient de corriger :

- L'urbanisation a consommé beaucoup d'espaces agricoles et naturels. La seule tâche urbaine dédiée à l'habitat a quadruplé en un siècle, et les deux dernières générations ont utilisé davantage de place que les cinquante précédentes. Entre 2008 et 2018, ce sont 689 hectares qui ont été consommés, correspondant à un rythme moyen de 69 hectares par an : 48,7 pour l'habitat, 13,7 pour les activités économiques et 6,5 pour les équipements, infrastructures et carrières. Ils ont été prélevés principalement sur l'espace agricole (92 %).
- Les extensions urbaines se sont développées depuis toutes les centralités, mais aussi depuis les villages et petits écarts, posant des problèmes de fonctionnement des exploitations agricoles.
- La côte s'est urbanisée de façon importante, fragilisant plus qu'ailleurs le maintien des activités agricoles, et donnant à cet espace une vocation de plus en plus résidentielle. Les contentieux liés à la loi Littoral se sont multipliés, témoignant de la difficile cohabitation entre activités, habitants anciens et nouveaux arrivants.

Le territoire doit se doter d'un modèle de développement plus sobre. Un effort important sera réalisé dans le domaine de l'habitat, en divisant par deux le rythme d'urbanisation. En matière économique, le territoire s'engagera dans d'importantes opérations de renouvellement urbain, qui contribueront elles aussi à réduire le rythme de consommation d'espace. Ces objectifs sont précisés par le DOO.

Objectifs / intentions

- Développer la part des opérations réalisées à l'intérieur de l'espace urbanisé.
- Rehausser de manière substantielle les densités pratiquées dans les opérations d'habitat en extension.
- Maitriser la dispersion de l'habitat préjudiciable à la fonctionnalité de l'espace agricole et à la qualité des paysages.

Le DOO définit l'enveloppe foncière maximale pouvant être urbanisée pour chaque secteur géographique, et décline les objectifs spécifiques à chacun d'eux.

4.4. Préserver et valoriser les espaces naturels et la biodiversité

Le Trégor compte 15 200 hectares d'espaces entièrement naturels, ce qui représente une portion significative de son territoire (16 %). Il est marqué par des espaces littoraux variés et à forte notoriété, l'omniprésence de l'eau, par des vallées profondes qui ont connu un important enrichissement depuis les années 1970 et par une grande diversité de milieux qui comme ailleurs en Bretagne a été affectée par les changements d'usages agricoles et par l'urbanisation.

Le territoire souhaite préserver ces milieux, favoriser la mise en place de modes de gestion durables lorsque ceux-ci ont perdu leur usage traditionnel, et ouvrir certains aux habitants, pour développer à travers eux la sensibilisation à l'environnement. Il s'attachera en outre à maintenir les grandes continuités écologiques, constitutives de sa trame verte et bleue, qui sont nécessaires à l'équilibre de la biodiversité.

Objectifs / intentions

- Préserver et ouvrir les espaces naturels remarquables.
- Protéger les milieux naturels plus communs.
- Valoriser les richesses naturelles et favoriser l'éducation à l'environnement.
- Préserver et reconstituer les continuités écologiques structurantes.

4.5. Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau

Le Trégor est marqué par l'omniprésence de l'eau, qui explique pour beaucoup son histoire et son mode de peuplement. Il est parcouru par un réseau dense de rivières, parsemé de milieux aquatiques riches et fragiles, et bordé par un littoral qui révèle beaucoup des menaces qui pèsent sur eux. Car cette omniprésence expose la ressource aux pollutions diffuses, à l'infiltration et au ruissellement de substances polluantes.

Le Trégor souhaite poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années pour restaurer la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Ce bon état général est essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes, à la satisfaction des besoins en eau potable, et au maintien des usages récréatifs qui participent de l'attractivité touristique du territoire. Il devra être assuré en anticipant les effets du changement climatique sur la ressource, sur les plans qualitatif et quantitatif, et sur la biodiversité aquatique.

Le développement démographique et économique prévu à l'horizon 2040 sera mis en adéquation avec les prélèvements d'eau et les rejets d'eaux usées qu'il induit. Cet équilibre doit être respecté.

Objectifs / intentions

- Préserver les défenses naturelles du milieu.
- Prévenir les pollutions d'origine urbaine.
- Préserver la biodiversité aquatique.
- Gérer de façon durable la ressource en eau potable.
- Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées.
- Poursuivre les efforts de lutte contre les marées vertes.

Ces enjeux sont traités de manière conjointe avec d'autres schémas (SDAGE, SAGE), dont les prérogatives sont complémentaires. Ils doivent permettre, ensemble, d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau exigé par la directive-cadre européenne sur l'eau.

4.6. Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

Le Trégor est devenu depuis quelques années l'un des territoires français les plus en avance en matière de valorisation des déchets. 98 % des ordures ménagères résiduelles trouvent un second usage, contre 66 % en moyenne nationale. Il poursuivra les efforts entrepris, qui s'inscrivent pleinement dans l'objectif national d'évoluer vers une économie circulaire.

Objectifs / intentions

- Réduire en amont le volume de déchets.
- Poursuivre le développement de la valorisation des déchets.

4.7. Prévenir et s'adapter aux risques et nuisances

L'aménagement d'un territoire doit éviter d'exposer les personnes et les biens à des risques connus et avérés. Le Trégor présente peu de risques technologiques et naturels, mais sera concerné comme tous les autres territoires par le changement climatique. Il s'engage dans l'effort commun de prévention de ce changement par les orientations qu'il choisit en matière de déplacements, d'habitat, d'énergie et de préservation des espaces naturels. Mais il doit aussi s'adapter aux effets d'ores et déjà inévitables de ce phénomène.

Objectifs / intentions

- Prévenir l'exposition aux risques de crues, d'inondations et de submersion marine.
- Anticiper la mobilité du trait de côte et ses conséquences.
- Prévenir l'exposition aux risques technologiques.
- Prévenir l'exposition des habitants aux émanations éventuelles d'uranium.
- Prévenir l'exposition des habitants aux nuisances olfactives et sonores.





Au titre de son programme partenarial, l'ADEUPa Brest-Bretagne a participé à l'élaboration du SCoT du Trégor



Lannion-Trégor Communauté
1 rue Monge - CS10761
22307 Lannion Cedex

www.lannion-tregor.com